

cris, de rires et de blasphèmes... les coups fendaient l'air en sifflant... les cristaux se brisaient en mille pièces. L'ivresse était la reine de l'orgie.

Encore une fois, Aloys parla, pour répondre à quelques mots murmurés d'une voix craintive par Coman de Penhoat :

« Allons donc ! Penhoat, laissez de côté ce vieux mot : "l'honneur !" Dieu est un mensonge, c'est moi qui suis dieu ! Byleth, à moi ! A moi la vengeance... ah ! »

Un cri terrible, universel, répondit au rugissement de désespoir poussé par le renégat.

La muraille, dans laquelle étaient percées les fenêtres, s'ébranla avec un fracas immense.

Une détonation épouvantable se fit entendre... le ciel parut tout en feu et la terre oscilla sous les pieds des convives.

Aloys avait disparu !...

(A continuer.)

ECHOS PARLEMENTAIRES

Le Sénat semble vouloir prendre une attitude plus décidée que par le passé. Il affirme son intention de se mêler davantage aux affaires parlementaires, et il accentue de plus en plus son hostilité contre le gouvernement. Ce réveil de notre Chambre Haute n'est pas un symptôme que l'on doive regretter. Au contraire, il est bon que le Sénat comprenne qu'il ne doit pas laisser abaisser son rôle à celui de simple comparse de la Chambre populaire. Nos institutions sont déjà assez démocratisées sans cela. Il est vrai que la Chambre Haute ne peut exercer aucun contrôle direct sur la politique du ministère, qui dépend exclusivement de la Chambre des Communes ; mais la constitution lui donne, outre un contrôle indirect sur toute la législation et un droit de veto absolu sur toutes les mesures ministérielles ou autres, l'initiative dans de certains cas, et la présence dans tous les cas, pour ce qui est de la dignité et du rang, sur la Chambre populaire.

Depuis la Confédération, c'est-à-dire depuis sa création même, le Sénat s'est montré fort calme et fort paisible. Il s'est borné à surveiller les actes de la Chambre basse, qu'il a presque toujours sanctionnés sans difficulté jusqu'à ces dernières années. Remarquons, en passant, que la Confédération a rétabli l'ancien régime de la Chambre haute non-élective, aboli en 1858 par suite d'une concession assez peu justifiable faite par le gouvernement conservateur d'alors aux exigences des libéraux. Donc, nos sénateurs paraissent quelque peu décidés à faire parler d'eux en ce moment. La majorité de cette Chambre est conservatrice, et par conséquent hostile à la fois au gouvernement actuel et à la Chambre basse. Jusqu'ici, le Sénat n'avait pas essayé de profiter de sa position pour entraver la politique ministérielle. Il s'est mis depuis quelques jours en hostilité ouverte avec le cabinet et la Chambre. Pendant la dernière semaine, il a donné trois votes contre le gouvernement, et il se prépare à en donner un autre bientôt sur une motion qui vient d'être annoncée. Sans doute, ces votes ne peuvent affecter la position du ministère, mais ils constituent un état de choses assez grave, puisque le Sénat est le maître, en définitive, de la législation, qu'il peut arrêter, tout comme le Gouverneur-Général lui-même. La condescendance du Sénat, dans le passé, a peut-être fait oublier à quelques-uns qu'il faut compter avec cette Chambre, et il n'est pas mauvais que le Sénat lui-même se charge de le leur rappeler.

Nous reproduisons de la *Gazette de Sorel* le passage suivant de la dernière correspondance parlementaire de M. Barthe, le député de Richelieu, au sujet du débat sur le tarif :

« Les semaines depuis ma dernière ont été en grand partie remplies par la discussion sur le libre-échange et la protection. Elle ne contient que d'ennuyeuses redites que personne ici n'écoute et que quelques députés seuls subissent afin qu'il y ait au moins un quorum. Les deux articles que vous avez publiés à ce sujet suffisent pour mettre les lecteurs de la *Gazette* en mesure de juger la question, de sorte que je passe outre.

« Le vote sur la motion de M. Wood n'a laissé que 30 voix de majorité au ministère, celui sur la motion d'ajournement 38, et celui qui aura lieu sur la motion de Sir John lui donnera en toute probabilité de 45 à 50.

« Du reste, la motion de Sir John, fort habile, est rédigée de façon à ce que, s'il reprend le pouvoir, il suivrait la même politique que son prédécesseur. Aussi les députés qui comprennent cette rouerie de la politique de parti ne se laissent pas prendre si aisément. Ce débat a fait veiller nos députés jusqu'après cinq heures du matin, vendredi. Il s'en est suivi des scènes regrettables et un langage peu parlementaire. Je ne sais quel effet cela fait au loin, mais ici, je vous assure que ça n'est pas de nature à porter ceux qui voient ces scènes à relever le niveau de la Chambre.

Ceux qui suivent les débats parlementaires d'Ottawa et les rapports qui sont publiés dans les journaux, ont du lire avec intérêt les correspondances envoyées par M. Barthe à son journal depuis le commencement de la session. Ces correspondances sont remarquables pour plus d'une raison. Elles le cèdent à peine à celles que M. Fabre envoyait à l'*Événement*, au point de vue du style, et sont plus sérieuses et plus

solides quant au fond. M. Barthe a pris, depuis quelque temps, une attitude indépendante des deux partis, qui lui fait une position à part dans la Chambre. Il juge toutes les questions avec indépendance, et il en parle de même. Il dirige depuis quelque temps contre M. Cauchon une polémique qui attire l'attention. Le député de Richelieu reproche assez vertement au président du Conseil de ne rien faire pour la province de Québec et de jouer un rôle entièrement passif dans le gouvernement. M. Cauchon a riposté dans le *Journal de Québec* en accusant M. Barthe d'inconsistance et de tergiversation en politique. C'était une corde malheureuse à toucher pour M. Cauchon. On devine que M. Barthe n'a pas manqué de répliquer par l'argument *ad hominem*.

La députation de la province de Québec a donné une majorité contre le gouvernement lors du vote sur l'amendement de M. Wood en faveur de la protection. Le ministère a eu la majorité dans toutes les autres sections de la Chambre.

Le Sénat s'occupe d'un projet de loi relatif au port des armes par les particuliers, dont voici les principales dispositions :

« 1<sup>o</sup>. Quiconque portera sur soi un pistolet chargé sera coupable d'offense d'après le présent acte ; et sur conviction du fait devant un juge de paix, sera passible d'une amende de dix piastres au moins et de quarante piastres au plus, et, faute de paiement, d'un emprisonnement d'au plus trente jours, dans une prison ou lieu de détention.

« 2<sup>o</sup>. La poursuite, en cas d'infraction au présent acte, sera intentée dans le mois qui suivra le jour où l'offense aura été commise, et non après l'expiration de ce délai.

« 3<sup>o</sup>. Il sera du devoir du juge de paix devant lequel le prévenu aura été reconnu coupable conformément au présent acte, de confisquer le pistolet dont il aura été trouvé porteur. »

La législature de la Nouvelle-Ecosse discute en ce moment le projet d'union législative des provinces maritimes.

Le gouvernement provincial de Québec s'occupe actuellement du choix du tracé du chemin de la rive nord entre Montréal et Berthier. Il n'y a encore rien de fait dans cette section, tandis que le chemin est à moitié construit entre Québec et Berthier. Ce retard est dû, comme on le sait, à la rivalité qui existe entre la population de l'intérieur et celle de la rive du fleuve. On ne sait pas encore si le chemin passera par Joliette ou s'il suivra la rive du Saint-Laurent. On croit que le gouvernement fera un choix définitif ces jours-ci.

Le Sénat a approuvé le vote des Communes touchant le transport du musée géologique, de Montréal à Ottawa.

Les discussions du parlement fédéral sur la question du tarif se répètent dans la presse. Les journaux quotidiens sont engagés, depuis quelques semaines, dans une vive polémique à ce sujet. Comme cette question a déjà été traitée à plusieurs reprises et sur toutes ses faces dans le cours des dernières années, le débat n'offre rien de neuf ni de bien intéressant. Le gouvernement fédéral se déclare obstinément libre-échangiste. L'opposition est protectionniste. Comme le ministère actuel n'est pas près de tomber, selon toute probabilité, la politique de la protection ne triomphera pas maintenant.

Le vote du Sénat, relativement à l'augmentation du nombre des sénateurs, s'est pris sur une série de Résolutions proposées par l'hon. M. Campbell, le chef de l'opposition et de la majorité conservatrice dans la Chambre haute. Voici à quelle occasion.

Il appert, par des documents soumis récemment aux Chambres, que le ministère actuel, quelques semaines après son avènement, en décembre 1873, s'est adressé au gouvernement impérial pour obtenir l'assentiment de Sa Majesté à une augmentation du nombre des membres du Sénat. On sait que par une des clauses de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, la reine a le pouvoir d'ordonner, en tout temps, sur la recommandation du Gouverneur-Général, qu'un certain nombre de nouveaux sièges de sénateurs, ne dépassant pas six, soient ajoutés à ceux déjà créés en 1867. En arrivant aux affaires, le ministère Mackenzie, désireux de s'assurer le contrôle du parlement, eut recours à ce double moyen, les élections générales et l'appel à la reine, pour changer, d'un côté, la composition de la Chambre des Communes, et pour modifier, de l'autre, celle du Sénat. L'appel au peuple lui réussit mieux que l'appel au souverain. Les électeurs lui envoyèrent à la Chambre des Communes une majorité des trois quarts ; mais le gouvernement impérial refusa péremptoirement de se rendre à sa demande relative au Sénat. Au reste, une addition de six membres libéraux, qui est le chiffre fixé par la clause 26e, n'aurait pas été suffisante pour faire pencher la balance du côté ministériel, et changer la majorité dans le Sénat. Néanmoins, ces six nouveaux sénateurs auraient constitué un appoint important, et, avec le temps et les vacances qui se produisent assez fréquemment par la mort ou les démissions volontaires, le ministère pouvait espérer d'arriver à se former une majorité, ce qui lui aurait donné le contrôle des deux Chambres. Mais tout ce plan a été détruit par le refus du gouvernement impérial.

L'échec éprouvé en cette circonstance par le ministère lui a fait tort auprès du Sénat, qui s'est trouvé offensé de cette conduite, sur laquelle on ne l'a pas consulté.

C'est à ce mécontentement que M. Campbell a voulu donner une expression et un corps par ses résolutions, qui comportent une désapprobation de la conduite du gouvernement fédéral et une approbation du refus du gouvernement impérial. C'était une motion de non-confiance assez formelle. Le ministère a proposé à ces résolutions un amendement destiné à leur enlever tout caractère de censure. Cet amendement a été repoussé, et les résolutions ont été adoptées par 38 voix contre 23, ce qui donne une majorité de 15 contre le gouvernement.

Il semblerait, d'après ce vote, que le ministère a perdu du terrain au Sénat depuis la dernière session. Dans tous les cas, il doit être convaincu maintenant de l'inutilité de ses efforts pour changer la composition de cette Chambre, et il a dû renoncer, après cette épreuve, à l'espoir de la rallier à sa cause. Le Sénat lui est plus que jamais hostile. Nous ne croyons pas cependant que cette hostilité s'accroisse jusqu'au point de devenir systématique. Le Sénat n'a pas l'intention de se mettre en conflit permanent avec le ministère et la Chambre. Il est probable qu'il a voulu seulement affirmer ses opinions et sa force, et qu'il va reprendre son attitude calme et modérée après cette manifestation bruyante.

M. Devlin, député de Montréal-centre, a fait un discours à la Chambre, en faveur de la représentation des minorités en parlement. Cette idée est ramené chaque année par quelque député. M. Devlin n'a fait, cependant, aucune proposition directe. Il s'est borné à traiter le sujet d'une manière générale, sans réussir à y intéresser beaucoup la Chambre. Il est parti de là pour arriver ensuite à une question plus pratique. A propos de la représentation des minorités dans le collège électoral, il a parlé de la représentation des minorités dans le ministère. Il s'est plaint de ce que la minorité irlandaise catholique de la Puissance n'a pas actuellement de représentant dans le cabinet. Autrefois, les Irlandais étaient mieux traités. On serait peut-être porté à croire que M. Devlin, en soulevant cette question, avait un motif d'intérêt personnel, comme membre éminent de la députation irlandaise à Ottawa, mais non ; M. Devlin est député de Montréal, et il est décidé que les quatre ministres de Québec doivent être Français et Anglais. C'est dans le Haut-Canada qu'il faudrait prendre un ministre irlandais, et c'est dans cette province aussi que se trouve le groupe irlandais le plus considérable de la Confédération. On a rappelé à M. Devlin que si ses compatriotes n'avaient pas de ministre de leur race, ils avaient du moins l'orateur de la Chambre, M. Anglin, du Nouveau-Brunswick.

Le débat sur le tarif menaçait de s'éterniser à Ottawa. Cette discussion prolongée sur un sujet tout commercial et financier a fini par exciter la mauvaise humeur d'un député du Haut-Canada, peu amateur de chiffres, M. Thompson, de Welland, qui a exhalé son abrutissement dans les termes suivants, à l'une des dernières séances :

« M. Thompson (Welland) dit qu'il trouve que la vie est bien gaie : la rose est vermeille, le ciel est azure, et les dames (en indiquant les galeries) sont charmantes. Il n'y a qu'une ombre au tableau : c'est la bêtise humaine. Il s'oppose à ce que l'on fasse de la Chambre des Communes une boutique de marchand. Il n'aime point les marchands ; c'est une classe nuisible, et le pays doit s'élever au-dessus des marchands.

« La Chambre des Communes ne devrait pas être une boutique où l'on ne parle que de sucre, de thé et du commerce d'épicerie en général. Les épiciers envahissent évidemment notre beau pays ; il est temps qu'on leur prenne leur pilon pour les aplatis eux-mêmes. (Rires). Je suis heureux d'avoir l'occasion de donner mon avis et j'espère qu'il sera rendu public. Quant à l'emprunt, j'admets qu'il a été bien négocié. Mais pourquoi emprunter ? Ne ferions-nous pas mieux d'émettre du papier-monnaie ? (Applaudissements ironiques). Nous pourrions ainsi gérer toutes nos affaires, construire nos édifices publics, etc., sans jamais emprunter un sou. (Hilarité prolongée). Je me suis longtemps demandé quelle différence il y a entre les deux partis qui divisent la Chambre. Je vois bien, de chaque côté, dix ou douze chefs qui font aller la machine à leur gré sans consulter personne. C'est tout ce que je vois. On se plaint dans certaines régions, mais je ne crois pas que la protection soit un remède à nos maux. (Appl. et rires.) »

L'hon. M. Langevin a été réélu par une majorité de 60 voix, à Charlevoix.

Enfin, le grand débat de la session est terminé. Le vote a été pris vendredi soir, ou plutôt samedi matin (puisque la Chambre s'est ajournée à 3 heures a.m.), sur l'amendement proposé par Sir John A. Macdonald aux résolutions ministérielles relatives au tarif. Nous avons déjà publié cet amendement, par lequel le chef de l'opposition exprimait le regret que le gouvernement, en remaniant le tarif pour augmenter le revenu, n'eût pas fait ces changements de manière à favoriser en même temps les industries nationales, par la protection. C'était une motion de non-confiance dans toutes

les conditions voulues. Au cours de la discussion, de bons discours ont été faits de part et d'autre, sur la protection et le libre-échange, du côté de l'opposition et du côté du ministère. On attendait le résultat avec impatience et curiosité. Tout le monde considérait le vote qui allait être pris comme le plus important de la session. On faisait des calculs de chaque côté. Celui qui a le plus approché de la vérité est M. Barthe, de la *Gazette de Sorel*, qui avait annoncé que la majorité du gouvernement serait de 50 voix. En effet, cette majorité a été de 49. La Chambre était presque au complet, il y avait 189 membres présents. Voici l'état du vote :

POUR : Baby, Bonin, Blanchet, Bowell, Brooks, Brown, Bunster, Cameron, Campbell, Caron, Cimon, Colby, Costigan, Coupal, Currier, Cuthbert, Daoust, Desrosiers, Desjardins, Dewdney, Donville, Donohue, Farrow, Fraser, Gaudet, Gibbs (Ontario Nord), Gibbs (Ontario Sud), Gill, Haggart, Harwood, Harboon, Jones (Leeds), Kirkpatrick, Lanthier, Little, Macdonald (Kingston), Macdonald (Cap Breton), Macdougall (T.-Riv.), Mackay (Colchester), McKellan, McKellum, McGreevy, McQuade, Masson, Mitchell, Moffat, Monteith, Montplaisir, Mousseau, Orton, Ouhmer, Pabner, Piusoneault, Platt, Plumb, Robillard, Robinson, Robitaille, Rochester, Roy, Schultz, Stephenson, Thompson (Caribou), Tupper, Wallace (Norfolk), White (Hastings), White (Renfrew), Wright (Ottawa), Wright (Pontiac).—Total, 70.

CONTRE : Appleby, Archibald, Aylmer, Bannatyne, Barthe, Béchard, Bernier, Betram, Biggar, Blackburn, Barron, Bolduc, Borden, Bourassa, Bowman, Burt, Burk, Burpee (Saint-Jean), Burpee (Sudbury), Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, Cheval, Christie, Church, Cockburn, Collin, Cunningham, Davies, Dawson, Delorme, De St. Georges, Deweber, Dymond, Ferris, Fiset, Fleming, Flynn, Forbes, Fréchette, Galbraith, Gibson, Gibbs, Gilmour, Greenwood, Gaudet, Guthrie, Hagar, Hall, Higginbotham, Holton, Horton, Huntington, Jones (Halifax), Kerr, Killam, Kirk, Laflamme, Lafoie, Landerkin, Lamer, Macdonald (Toronto), Macdonald (Inverness), Macdougall (Elgin), Macdougall (Renfrew), Mackay (Cap Breton), Mackenzie, McManey, McGregor, McIntyre, Meisane, McLeod, Metcalfe, Mills, Norris, Oliver, Patterson, Perry, Pettes, Picard, Pope (Queens, I. P. E.), Poulhot, Power, Ray, Richard, Ross, Roseau, Ross (Middlesex), Ross (Prince Ed.), Ryan, Scatcherd, Scriver, Shibley, Sinclair, Smith (Peel), Smith (Selkirk), Smith (Westmorland), Snider, St. Jean, Taschereau, Thibault, Thompson (Haldimand), Thompson (Welland), Trow, Vail, Wallace (Albert), Wood, Workman, Yeo, Young.—Total, 119.

Les Résolutions de M. Cartwright étant mises aux voix ensuite, furent votées par 120 contre 69, donnant au gouvernement une majorité de 51 voix. Ce revirement d'une voix sur la proposition principale est le fait de M. Coupal, de Napierville, qui vota pour les Résolutions du gouvernement après avoir voté pour l'amendement de l'opposition.

Le gouvernement fédéral s'occupe de l'Exposition de Paris de 1878. Trois commissaires devront représenter le Canada, et parmi ceux qui devront en faire partie, on mentionne M. C. O. Perrault, vice-consul de France à Montréal, dont le choix serait déjà fait.

Le gouvernement fédéral s'occupe de l'Exposition de Paris de 1878. Trois commissaires devront représenter le Canada, et parmi ceux qui devront en faire partie, on mentionne M. C. O. Perrault, vice-consul de France à Montréal, dont le choix serait déjà fait.

Le gouvernement fédéral s'occupe de l'Exposition de Paris de 1878. Trois commissaires devront représenter le Canada, et parmi ceux qui devront en faire partie, on mentionne M. C. O. Perrault, vice-consul de France à Montréal, dont le choix serait déjà fait.

FAITS DIVERS

—On lit dans le *National* :

Il paraît que le nommé Guillaume Langlois, arrêté par le député grand cométable Contant, était un des plus dangereux voleurs de chevaux qu'il fut possible de voir. Jusqu'à présent on a des preuves presque complètes, montrant qu'il a volé plus de 30 chevaux, 2 sleighs, 4 robes et six sets de harnais, à Lachine, Montréal et autres places. Le grand Cométable a en sa possession une jument brune, volée par le prisonnier, ainsi que des harnais, etc., que l'on pourra identifier. L'examen de l'accusé est commencé et se continuera demain.

Langlois n'en est pas à ses premiers exploits, car il a déjà servi sept années dans le pénitencier, pour semblable crime. Une fille nommée Marie Peltier est aussi impliquée dans ces vols.

Vendredi dernier, M. John Ryan, épicier, résidant sur la rue des Seigneurs, a été victime d'un accident sérieux. Comme il sortait de son magasin, une vache que l'on conduisait à l'abattoir s'élança sur lui. M. Ryan essaya de se sauver dans une cour, mais l'animal le rejoignit avant qu'il eût pu se mettre à l'abri de sa fureur, et le lança en l'air du bout de ses cornes. Lorsqu'on releva M. Ryan, on constata qu'il avait une large blessure au côté et deux côtes de fracturées.

En 1875, les boucheries chevalines de Paris ont livré à l'alimentation publique 6,865 chevaux, ânes et mulets ; en 1876, elles en ont livré 9,271, qui ont fourni 1,370,940 livres de viande nette. A Lyon, le nombre de ces animaux a été de 1,262 en 1875 et de 1,088 en 1876. Il y avait à Paris, au 1er janvier, 58 boucheries et seulement 7 à Lyon.

Dans sa dernière séance, le comité de la viande de cheval a décerné une médaille d'argent à M. Chambéry, qui a ouvert la première boucherie chevaline à Lyon, en 1867, et une médaille d'or à M. Létard, qui a neuf boucheries à Paris. Il a été mis à la disposition de ce comité, par son fondateur, M. Decroix, une somme de 1,100 francs pour encourager l'industriel qui ouvrira et exploitera la première boucherie chevaline à Londres.

Dimanche matin, de bonne heure, le bedeau de l'église Notre-Dame trouva dans un des bancs le cadavre d'un enfant nouveau-né enveloppé dans un morceau de coton blanc. Le corps fut aussitôt transporté à la morgue, et le coroner ayant été notifié, tint une enquête. Ainri qu'on doit s'y attendre, le jury rendit un verdict de "Trouvé mort."